
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0437 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Inspecteurs de la Garde de Sécurité Pénitentiaire, session 2019.

Ce sont :

INSPECTEURS DE LA GARDE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE
ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAZIOMO LEDIE CHARLOTTE	113330	05/10/77
2	ILBOUDO EDOUARD	59983	26/05/75
3	KABORE TINGANDE	110149	15/08/82
4	KAFANDO SOUGRINOMA ROLAND	92606	08/06/77
5	KOANE NORBERT	92610	09/10/77
6	KOBIE OUEYIKE ROGER	222274	17/01/85
7	LANKOANDE PIERRE	113360	31/12/81
8	OUEDRAOGO JULIEN	53649	31/12/75
9	SANOU HAROUNA	92647	23/10/79
10	SAWADOGO HAROUNA	213642	05/06/85
11	SOME DOTIERNI	57389	02/03/79
12	TAPSOBA AMADOU	113364	25/04/79
13	TAPSOBA WENDTINBKIETA CYRILLE	88497	21/11/79
14	TRAORE SEYDOU	98070	05/12/78
15	YAMYAOGO MADE	240036	18/05/86

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

INSPECTEURS DE LA GARDE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE